

# Assemblée Générale Ordinaire

## Relevé de décisions

Centre Kellermann Paris  
Vendredi 26 novembre 2021  
de 10h00 à 16h00

Décision N°2021-081 : La préparation d'une rencontre nationale .....	7
Décision N°2021-082 : Un communiqué de presse .....	8
Décision N°2021-083 : La mise en place d'une communication pour le XXème anniversaire .....	8
Décision N°2021-084 : Des opérations régionalisées et territorialisées .....	8
Décision N°2021-085 : L'Université du Comité 2022.....	8
Décision N°2021-086 : Un Comité éditorial annuel.....	10
Décision N°2021-087 : la typologie des publications du Comité.....	10
Décision N°2021-088 : La constitution d'un kit d'accueil pour les primo arrivants .....	10
Décision N°2021-089 : L'organisation de temps de restitution autour des publications .....	10
Décision N°2021-090 : Une étude sur la stratégie éditoriale du Comité.....	11
Décision N°2021-091 : Le programme éditorial 2021 .....	11
Décision N°2021-092 : La création d'un Fonds d'expertise .....	12
Décision N°2021-093 : La création du Département Recherche et développement .....	13
Décision N°2021-094 : L'organisation d'une restitution des résultats des travaux du Groupe Ressources .	13
Décision N°2021-095 : L'amélioration des productions actuelles .....	14
Décision N°2021-096 : Un statu quo des impressions en format papier .....	15
Décision N°2021-097 : L'organisation de Journées d'échanges .....	16
Décision N°2021-098 : L'organisation de Journées thématiques .....	17
Décision N°2021-099: La collaboration avec l'Atelier VersoCulture sur les formations .....	17
Décision N°2021-100: Les échéances à venir pour le Comité .....	17

Mardi 30 novembre 2021

---

## Délibérations de l'assemblée générale du vendredi 26 novembre 2022

<b>La participation à l'assemblée générale.....</b>	<b>3</b>
Étaient présents .....	3
Les votants et les pouvoirs.....	3
<b>Ouverture et ordre du jour de l'Assemblée Générale .....</b>	<b>4</b>
Ouverture de l'assemblée générale .....	4
Ordre du jour .....	4
Le déroulé .....	5
<b>Rappel de la démarche.....</b>	<b>5</b>
Une démarche engagée depuis avril 2021.....	5
Les Groupes du Comité .....	5
La clôture d'une séquence de 8 mois.....	6
<b>La stratégie de positionnement du comité .....</b>	<b>7</b>
L'exposé des motifs.....	7
Les décisions relatives à la stratégie de positionnement.....	7
<b>La stratégie éditoriale du Comité.....</b>	<b>9</b>
L'exposé des motifs.....	9
Les décisions relatives à la stratégie éditoriale du Comité .....	10
<b>La stratégie de recherche et le développement .....</b>	<b>11</b>
L'exposé des motifs.....	11
Les décisions relatives à la stratégie de recherche et développement du Comité .....	12
<b>La stratégie d'information et de communication .....</b>	<b>13</b>
L'exposé des motifs.....	13
Les décisions relatives à la stratégie d'information et de communication .....	14
<b>La stratégie relative aux statuts de l'association .....</b>	<b>15</b>
L'exposé des motifs.....	15
<b>La stratégie de mobilisation des équipes.....</b>	<b>16</b>
L'exposé des motifs.....	16
Les décisions relatives à la mobilisation des équipes .....	16
<b>Le calendrier à venir .....</b>	<b>17</b>
Les décisions relatives au calendrier de l'association .....	17
<b>Clôture de l'assemblée générale ordinaire.....</b>	<b>18</b>

# La participation à l'assemblée générale

## Étaient présents

Au total, ce sont 15 participants et participantes qui ont assisté à l'Assemblée générale du Comité national de liaison des EPCC. Plusieurs membres ne pouvant assister à cette assemblée générale ont été excusés, des pouvoirs ont été transmis.

ATGER	Marie-Laure	Directrice	CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
CARANTON	Hélène	Administratrice générale	EPCC ISSOUDUN
COCHET	Bruno	Directeur	THEATRE DE RUNGIS
DESCHEEMAERKER	Isabelle	Directrice des Ressources	LE CENT QUATRE
DIDONNA	Henri	Directeur	L'AUTRE CANAL - SMAC
DUPAS	Nicolas	Directeur adjoint	THEATRE DE LORIENT - CDN
GERMAIN	Philippe	Directeur	CICLIC CENTRE - VAL DE LOIRE
GOBY	Boris	Administrateur	LE TRAIN THEATRE
JOLLARD	Cyril	Directeur	LA SOUFFLERIE
PEPION	Hervé	Directeur	EPCC ISSOUDUN
POULIE	Matthias	Administrateur	LE QUAI - CDN ANGERS
ROCHE LECCA	Vincent	Directeur	THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE
SOUILLARD	Christine	Directrice	LA BARCAROLLE
TESSIER	Madée	Administratrice	SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE
VILLENAVE	Vincent	Directeur	LE GRAND ANGLE VOIRON

Et Didier SALZGEBER, Délégué Général du Comité national de liaison des EPCC a participé à l'assemblée avec voix consultative

## Les votants et les pouvoirs

### Les établissements avec voix délibérative

Nom de l'établissement
CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
CICLIC CENTRE - VAL DE LOIRE
EPCC ISSOUDUN
LA BARCAROLLE
LA SOUFFLERIE
L'AUTRE CANAL – SMAC
LE CENT QUATRE
LE GRAND ANGLE VOIRON
LE QUAI - CDN ANGERS
LE TRAIN THEATRE
SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE
THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE
THEATRE DE LORIENT – CDN
THEATRE DE RUNGIS

## Les pouvoirs

Établissement	Pouvoir donné à
CDN DE NORMANDIE-ROUEN	Mathias POULLIE
CIRDOC - INSTITUT OCCITAN DE CULTURA	Madée TESSIER
CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE	Boris GOBY
EPCC CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE	Marie Laure ATGER
EPCC LAM	Philippe GERMAIN
ESPACE DES ARTS - SCENE NATIONALE	Vincent VILLENAVE
L'ASTRADA - MARCIAC	Hervé PEPION
LE GRAND T - THEATRE LOIRE ATLANTIQUE	Cyril JOLLARD
LE GUEULARD PLUS - SMAC	Henri DIDONNA
L'EMPREINTE- SCENE NATIONALE BRIVE TULLE	Isabelle DESCHEERMAEKER
OPERA DE LILLE	Nicolas DUPAS
RESO NIEVRE	Christine SOUILLARD
SCENE NATIONALE ACB	Bruno COCHET

**Nombre de d'établissements avec voix délibérative : 14**

**Nombre de pouvoirs : 13**

**Nombre de votants : 27**

## Ouverture et ordre du jour de l'Assemblée Générale

### Ouverture de l'assemblée générale

Cyril Jollard, président de l'association accueille les participantes et les participants, et les remercie de leur présence. Après un accueil des nouveaux membres, il ouvre formellement cette assemblée générale en présentant l'ordre du jour.

### Ordre du jour

Cette assemblée est un moment de décisions sur la stratégie générale à mettre en œuvre à partir du mois de décembre 2021. Celle-ci se concrétisera notamment par la poursuite et le démarrage de plusieurs chantiers validés à l'occasion de cette assemblée.

Voici donc les différents points proposés à l'ordre du jour de cette assemblée générale en vue de valider les orientations générales à déployer dans les prochains mois, voir les prochaines années :

- Rappel de la démarche engagée depuis avril 2021
- la stratégie de positionnement du comité
- la stratégie éditoriale du comité
- la stratégie de recherche et de développement
- la stratégie d'information et de communication de l'association
- la stratégie de mobilisation des équipes
- la stratégie relative aux statuts de l'association

Chaque volet a fait l'objet d'une présentation synthétique avant de déboucher sur une proposition de résolution. Les décisions ont été prises à la majorité des personnes présentes ou représentées. Aucun autre point n'étant proposé en *questions diverses*, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

## Le déroulé

Heure	Séquences
9h40	Accueil des participants au centre Kellermann Café d'accueil
10h00	Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale après un rappel de la démarche engagée depuis le mois d'avril 2021. Questions diverses
10h15	<b>Présentation des programmes stratégiques de l'association</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• la stratégie de positionnement du comité</li><li>• la stratégie éditoriale du comité</li><li>• la stratégie de recherche et de développement</li></ul>
12h00	Repas sur place
13h30	<b>Présentation des programmes stratégiques de l'association</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• la stratégie d'information et de communication de l'association</li><li>• la stratégie de mobilisation des équipes</li><li>• la stratégie relative aux statuts de l'association</li></ul>
15h30	Validation du calendrier à venir Bilan de l'assemblée générale
16h00	Clôture de l'assemblée générale

Nicolas Dupas a regretté qu'aucun dispositif de visioconférence ait été mis en place pour permettre une plus large audience aux débats de cette assemblée générale. Ce point devrait être mieux pris en compte lors de l'organisation des prochaines assemblées.

## Rappel de la démarche

### Une démarche engagée depuis avril 2021

Les éléments présentés lors de cette AGO sont issus des travaux engagés depuis plusieurs mois par notre association. En effet, la situation sanitaire ne nous ayant pas permis d'organiser dans des conditions satisfaisantes l'Université d'été, il a été décidé d'organiser un séminaire de travail à Paris à la fin du mois de juin. La préparation de ce séminaire a donné lieu à une trentaine d'entretiens et a fait l'objet d'un [Dossier de participation](#) regroupant les réflexions des membres. Parallèlement, un bilan des trois ans du [Groupe ressources](#) a été diffusé auprès de l'ensemble des équipes. Pour préparer cette assemblée générale, vous êtes invités à relire ces documents.

À partir de ces premiers travaux réalisés entre le mois d'avril et le mois de juin, plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour explorer les thématiques et problématiques utiles à la formalisation des orientations de notre association pour les mois et les années à venir.

### Les Groupes du Comité

Six thématiques ont été retenues pour cette nouvelle étape de travail (de juin à octobre 2021) :

1. Le programme d'activité 2021-2022
2. L'hypothèse de création d'un Département Recherche et Développement au sein de l'association
3. Les 20 ans de la Loi sur l'EPCC : bilan et perspectives
4. L'évolution des statuts de l'association
5. L'information, la communication et la connaissance
6. La connaissance des membres du Comité (enquête flash)

Après un appel à participation largement diffusé au sein de l'association au mois de juillet, cinq groupes ont été constitués. Voici la liste initiale des personnes ayant participé au six groupes de travail :

nom	prénom	fonction	nom usuel
CLEMENT	Ines	DAF	CIRDOC - INSTITUT OCCITAN DE CULTURA
CUTTITTA	Emmanuelle	Directrice	LE GUEULARD PLUS - SMAC
DE DONCEEL	Euxane	DAF	OPERA DE LILLE
DUPAS	Nicolas	Directeur adjoint	THEATRE DE LORIENT - CDN
DUQUESNE	Cyril	Directeur Adjoint	THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE
GOBY	Boris	Administrateur	LE TRAIN THEATRE
JOLLARD	Cyril	Directeur	LA SOUFFLERIE
JUMELAIS	Briac	Directeur	SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE
LE RU	Annaïck	Directrice adjointe	CICLIC CENTRE - VAL DE LOIRE
LEPLAT	Sonia	Directrice	MAISON DES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEUR
MAILLARD	Jean-Guilhem	Resp Budget & Finan.	CITE INTERNATIONALE BD
POULIE	Matthias	Administrateur	LE QUAI - CDN ANGERS
TESSIER	Madée	Administrateur	SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE
RETIF	Lancelot	Administrateur	LA BRECHE - POLE NATIONAL CIRQUE NORMANDIE
VILLENAVE	Vincent	Directeur	LE GRAND ANGLE VOIRON

*En vert : le Bureau de l'association*

Chaque groupe a eu, selon les disponibilités de chacune et de chacun, l'occasion d'échanger et de se réunir en visioconférence. Ces réflexions ont débouché sur une journée de synthèse organisée à Paris le jeudi 21 octobre 2021 (remerciements particuliers pour la Maison de la Bretagne). Ces synthèses ont été retravaillées à l'occasion d'une réunion du Bureau de l'association (vendredi 22 octobre 2021) afin de préparer cette assemblée générale.

## La clôture d'une séquence de 8 mois

Cette assemblée générale vient donc clôturer une longue séquence de huit mois d'introspection, de consultation et d'un état des lieux de notre structure dans un contexte instable. Chacune et chacun a eu la possibilité de participer à un moment ou un autre à cette démarche et d'apporter une contribution. Il faut remercier ici les équipes ayant participé à cette démarche depuis le mois d'avril 2021.

Cette assemblée générale programmée le vendredi 26 novembre prochain, va donc ouvrir une nouvelle séquence qui nous l'espérons tous, permettra :

- de mieux positionner notre association au plan institutionnel
- d'améliorer les modalités de gouvernance et de fonctionnement de notre association
- de faciliter l'implication et l'engagement des équipes dans les différents travaux menés par le comité
- d'apporter une plus-value au fonctionnement de chaque établissement membre
- de contribuer au débat sur la place de la coopération politique et stratégique, professionnelle et territoriale en faveur du développement des arts et de la culture

# La stratégie de positionnement du comité

## L'exposé des motifs

### *Les éléments les plus importants à prendre en compte*

- ➔ la nécessité, dans cette temporalité, de développer un projet après 2 ans de crise
- ➔ Qu'est ce qui peut être utile pour notre EPCC, quelle coopération, à qui on s'adresse, le public, la parole des publics et qui on sert ?
- ➔ Le temps à consacrer par chaque équipe EPCC, la mobilisation et la disponibilité des élus, techniciens des collectivités

### *Les principaux résultats attendus de ce chantier*

- cette opération doit être l'occasion d'incarner ce que nous appelons la coopération et doit, par conséquent, pouvoir être utile à chacun des établissements. Le premier objectif est sûrement de faire comprendre que l'EPCC n'est pas un service d'une ou plusieurs collectivités.
- Il s'agit de démontrer les plus-values apportées par l'EPCC dans le schéma politique et décisionnel des politiques publiques. Encore une fois, il nous faut encore rappeler que ce type d'établissement, outil de décentralisation administrative, est à même d'incarner *la compétence partagée* entre les collectivités publiques, dont l'État.
- Faire de cet anniversaire, un prétexte pour parler de coopération et d'action publique : le bilan des 20 ans, et la perspective pour les 20 prochaines années.

### *Le questionnement*

Proposition initiale : Préparer une rencontre nationale à l'occasion du Salon des maires et des collectivités en novembre 2022 à Paris en recherchant une collaboration étroite avec la Commission Culture du Sénat, les associations d'élus et les organes de presse comme la Gazette des communes, la Lettre du spectacle.

Le débat a permis de pointer les difficultés à organiser une opération lors du salon des maires. Cependant il n'est pas exclu d'envisager un moment de discussion à l'occasion du congrès de l'association des maires de France en novembre 2022. Le comité national de liaison n'a pas suffisamment de ressources pour engager un processus institutionnel à même de mobiliser les associations d'élus, les organisations professionnelles et plusieurs organes de presse.

**Remarque 1:** plusieurs propositions de résolution comprenaient plusieurs décisions « emboîtées ». Nous avons donc parfois pris la liberté de modifier l'intitulé pour permettre à l'assemblée générale de prendre des décisions. À l'avenir, une vigilance particulière devrait être apportée dans les formalisations des projets de résolution.

**Remarque 2 :** l'exigence de respecter les travaux et les contributions des groupes du comité a conduit parfois une certaine redondance dans les propositions de résolution.

## Les décisions relatives à la stratégie de positionnement

### **Décision N°2021-081 : La préparation d'une rencontre nationale**

Une rencontre nationale sera organisée au cours du deuxième semestre 2022 à Paris en lien avec la Commission Culture du Sénat et la Gazette des communes.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	4
<b>Pour</b>	<b>23</b>

---

### Décision N°2021-082 : Un communiqué de presse

---

Un communiqué de presse présentant les 20 années d'existence du statut juridique des EPCC sera sollicité auprès du ministère de la culture.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	3
<b>Pour</b>	<b>24</b>

---

### Décision N°2021-083 : La mise en place d'une communication pour le XXème anniversaire

---

A l'occasion du XXème anniversaire de la promulgation de la loi sur les EPCC, une communication adaptée sera initiée par l'association avec notamment la création d'un visuel de l'opération « 20 ans d'EPCC – 2002/2022 »

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	1
<b>Pour</b>	<b>26</b>

---

### Décision N°2021-084 : Des opérations régionalisées et territorialisées

---

Chaque établissement membre pourra organiser sous sa responsabilité une opération en lien avec les « 20 ans EPCC – 2002 2022 » entre juin 2022 et décembre 2022. Ces rencontres territorialisées pourront être l'occasion de réunir plusieurs établissements publics d'un même territoire, membres ou non du comité national de liaison. Si le comité national de liaison est sollicité pour apporter un appui méthodologique et/ou technique, alors l'établissement prendra à sa charge le coût éventuel de déplacement et d'hébergement du délégué général.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	1
Abstention	9
<b>Pour</b>	<b>17</b>

---

### Décision N°2021-085 : L'Université du Comité 2022

---

La proposition de saisir l'opportunité du Salon des maires et des collectivités pour déplacer la période de l'Université d'été du comité en l'organisant au mois de novembre 2022 n'a pas été validée par l'assemblée générale.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
<b>Contre :</b>	<b>17</b>
Abstention	2
Pour	8



# La stratégie éditoriale du Comité

## L'exposé des motifs

### *Les éléments les plus importants à prendre en compte*

- ➔ Depuis 2016, le comité édite les carnets de coopération, fonctionnant de fait comme une collection. Deux types de carnets existent : les carnets thématiques et les carnets monographiques intitulés « la coopération à la manière de... ». Les carnets monographiques demandent un investissement important de la part du comité.
- ➔ La nécessité de rééditer certains carnets de coopération thématiques comme celui concernant la direction de l'établissement, les responsabilités des ARP et des IRP ou encore le règlement intérieur du conseil d'administration.
- ➔ La diffusion et la dissémination des publications du comité n'est pas satisfaisante. Entre la publication papier, la diffusion par mail et les téléchargements sur le site Internet, la ressource documentaire du comité n'est pas suffisamment structurée et valorisée, et donc accessible pour les nouveaux arrivants.
- ➔ Les dossiers documentaires posent de nombreuses questions en termes d'usage, de stockage (?) et de régularité de publication.

### *Les principaux résultats attendus de ce chantier*

- Une clarification des modalités de coédition et de cofinancement des carnets de coopération « à la manière de ».
- Une stratégie éditoriale sur plusieurs années qui permettent un suivi et une mise à jour des publications du comité
- De nouvelles modalités relatives à la veille documentaire appropriable et utilisable par les membres : nouvelle indexation thématique, utilisation de nouveaux outils numériques, calendrier éditorial.
- Un appui documentaire aux primo arrivants dans les fonctions de direction des établissements publics de coopération culturelle.

### *Le questionnement*

La fonction éditoriale du comité repose sur une approche par type, par numéro et par collection. En effet il s'agit de consolider d'une part les carnets de coopération thématiques reposant sur une capitalisation des expériences avec une proposition de normalisation (« Les règles de l'art »); d'autre part de réexaminer les modalités de réalisation des carnets de coopération monographiques. Après 17 années d'expérience, le comité doit s'interroger sur sa stratégie éditoriale.

Un nouveau type de publication pourrait être envisagé, dans la continuité des *Notes du comité* initiées il y a quelques années. Certaines journées FAQ (foire aux questions) pourraient donner lieu à des études de cas renforcées mobilisant des ressources et des expertises externes. Ces journées thématiques pourraient être l'occasion de publier des *Notices*<sup>1</sup> utiles à l'ensemble des membres.

Au regard des moyens mobilisables par notre association, la stratégie de diffusion et de valorisation de ces publications ne deviendra efficiente (et efficace) que par l'intermédiaire de ses membres. Sans un relais effectif des membres de l'association, le comité ne disposera jamais de moyens suffisants pour déployer une stratégie de communication au plan national.

---

<sup>1</sup> C'est l'un des enseignements du *Groupe ressources* : si l'objectif est de rechercher une certaine modélisation des pratiques, alors, la publication de notices est importante pour permettre à chaque équipe de s'approprier les questions posées et d'envisager une évolution des pratiques.

Enfin, le comité doit également s'interroger sur les possibilités de mobilisation des autres membres des équipes des établissements membres.

## Les décisions relatives à la stratégie éditoriale du Comité

### Décision N°2021-086 : Un Comité éditorial annuel

Chaque année un comité éditorial sur l'ensemble de la collection se réunira afin d'anticiper les mises à jour à opérer dans une perspective pluriannuelle.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	2
<b>Pour</b>	<b>25</b>

### Décision N°2021-087 : la typologie des publications du Comité

La typologie des publications du comité est validée avec les carnets de coopération thématique, les carnets de coopération monographique, les notices du comité issues des journées foires aux questions thématiques.

La proposition de faire cofinancer les carnets de coopération monographiques n'a pas été retenue. C'est un investissement collectif pour objectiver une expérience de coopération qui a vocation à être utile à l'ensemble des membres, et au-delà aux établissements culturels et aux responsables politiques.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	4
<b>Pour</b>	<b>23</b>

### Décision N°2021-088 : La constitution d'un kit d'accueil pour les primo arrivants

Un kit d'accueil des primo arrivants (membres ou non du comité national de liaison) à un poste de direction d'un établissement public (dossiers documentaires, livret d'accueil ...) sera réalisé. Chaque année une journée d'accueil des nouveaux membres et des nouvelles équipes de direction arrivant dans les EPCC sera proposée.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	2
<b>Pour</b>	<b>25</b>

### Décision N°2021-089 : L'organisation de temps de restitution autour des publications

Le principe d'un séminaire de restitution et de discussion est retenu à chaque publication d'un carnet de coopération ou d'une notice du Comité. Ces temps seront conçus comme des moments d'appropriation, et au-delà, pour créer des occasions de rencontres entre les équipes facilitant ainsi l'implication des membres dans ces projets éditoriaux.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	10
<b>Pour</b>	<b>17</b>

### Décision N°2021-090 : Une étude sur la stratégie éditoriale du Comité

Une étude sur la stratégie éditoriale sera engagée avant d'envisager de nouvelles modalités de réalisation, de diffusion et d'appropriation (voir « la stratégie relative à l'information et la communication »). L'objectif est de clarifier le questionnement et les problématiques liées aux stratégies d'information et de communication du comité. Un cahier des charges sera rédigé rapidement pour obtenir plusieurs devis de structures susceptibles de répondre à nos questions en matière de contenu et de circulation de l'information, de production et d'usage des informations par les membres, de hiérarchie et d'indexation de l'information en fonction des destinataires ; et enfin de mobilisation d'outils numériques en fonction des objectifs qui seront retenus par le comité.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	3
Abstention	1
<b>Pour</b>	<b>23</b>

### Décision N°2021-091 : Le programme éditorial 2022

Le programme éditorial pour la saison 2021–2022 a été approuvé avec notamment:

- la finalisation du Carnet de direction,
- une publication sur « ce que veut dire un EPCC en ordre de marche »,
- étudier la possibilité d'une publication sur le bilan du *Groupe ressources*.
- Un Carnet de coopération sur les statuts des EPCC

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	1
<b>Pour</b>	<b>26</b>

## La stratégie de recherche et le développement

### L'exposé des motifs

#### *Les éléments les plus importants à prendre en compte*

- ➔ S'appuyer sur les enseignements tirés du *Groupe Ressources* qui se termine à la fin de l'année 2021 pour engager un nouveau cycle de recherche.
- ➔ La mise en place d'un département recherche et développement a pour objectif une montée en compétence des équipes sur l'ensemble des thèmes liés aux EPCC et sur la gestion des différentes temporalités.
- ➔ La recherche d'un équilibre entre le programme de travail, les moyens humains et financiers mobilisables et les résultats recherchés

### ***Les principaux résultats attendus de ce chantier***

- de nouvelles modalités de participation, de financement et d'appropriation des chantiers inscrits dans le cadre de ce département recherche et développement
- de nouvelles modalités de décision concernant les thèmes retenus et l'investissement du comité
- des possibilités de mobilisation d'expertises externes sur des questions précises.

### ***Le questionnement***

L'hypothèse de création d'un département permanent de recherche et développement au sein du comité national de liaison nécessite d'aborder cela à partir de deux dimensions : celle d'un **programme** pluriannuel de recherche et de développement ; celle de la **fonction** recherche et développement.

L'objectif ici est de distinguer les besoins ponctuels dont le comité pourrait avoir besoin en termes d'expertise, et les investissements pluriannuels à réaliser dans le cadre d'un programme. Nous pourrions caractériser les deux situations de la manière suivante :

<b>La fonction Recherche et développement</b> avec un Fonds d'expertises <i>une logique annuelle</i>	Une enveloppe fixée chaque année par l'assemblée générale Un principe de souplesse et de réactivité Une procédure de sélection des demandes des membres, avec des critères précis de sélection des demandes Un mandat donné au Bureau de l'association pour décider d'investir sur tel ou tel sujet. La mobilisation ponctuelle de ressources et d'expertises pour répondre aux questions posées La possibilité d'éditer une notice du comité en fonction des sujets L'organisation d'un temps de restitution/appropriation pour les membres
<b>Le programme recherche et développement</b> avec un Fonds R&D sur 3 ans <i>une logique pluriannuelle</i>	Un à deux chantiers sur trois ans Un principe de structuration des chantiers à partir d'une identification budgétaire stabilisée Des décisions prises lors de l'Université en assemblée générale Un principe de publication La mobilisation de ressources et d'expertises externes pour étayer la démarche L'organisation d'un temps de restitution/appropriation pour les membres

Dans les deux cas, les thèmes et les sujets traités peuvent concerner tout ou partie des équipes membres du comité. Cela dépend souvent de l'actualité de l'établissement. C'est pour cette raison que l'organisation d'un temps de restitution est une exigence à maintenir au sein de l'association.

## **Les décisions relatives à la stratégie de recherche et développement du Comité**

### **Décision N°2021-092 : La création d'un Fonds d'expertise**

la création d'un *Fonds d'expertise* est approuvé par l'assemblée générale. Les modalités de fonctionnement devront être définies dans un règlement intérieur de l'association.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	2
<b>Pour</b>	<b>25</b>

## Décision N°2021-093 : La création du Département Recherche et développement

La création d'un Département Recherche et développement au sein de l'association a été validée. La mise en place se déroulera dans le calendrier suivant :

Nov. 2021	Janvier 2022		Juin 2022	Sept/Octobre 2022
AG : Décision de création du département Recherche et Développement	Phase de consultation des membres	Phase d'élaboration du programme à trois ans	Bilan de la phase de consultation et d'élaboration accompagnée d'une budgétisation	Mise en place effective du programme pluriannuel de recherche-développement

Cette mise en œuvre progressive du Département a pour objectif de mobiliser un maximum d'équipes dans la définition du programme de travail et de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse budgétaire posée pour sa mise en œuvre. En effet, il est pour le moment envisagé dès le début de l'année 2022, de mobiliser 10 % des cotisations à cette démarche de recherche et développement. Au regard du nombre d'adhérents actuels, l'association pourrait mobiliser approximativement un peu plus de 33 000 € sur trois ans.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	3
<b>Pour</b>	<b>24</b>

## Décision N°2021-094 : L'organisation d'une restitution des résultats des travaux du Groupe Ressources

L'organisation, dès que le calendrier le permettra, de séminaires de restitution et de partage des résultats obtenus dans le cadre du *Groupe ressources* a été validée. Ces rencontres s'adresseront aux personnes intéressées avec une demande de participation aux frais afin d'abonder le Fonds de recherche-développement ou le Fond d'expertise.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	4
<b>Pour</b>	<b>23</b>

# La stratégie d'information et de communication

## L'exposé des motifs

### *Les éléments les plus importants à prendre en compte*

- ➔ le flux d'informations est maintenant trop important pour envisager une utilisation optimale des informations produites par le comité.
- ➔ un décalage s'est installé entre la production régulière et les nombreux flux des informations du comité et les pratiques des équipes des établissements
- ➔ le site Internet n'est pas suffisamment valorisé et utilisé

### *Les principaux résultats attendus de ce chantier*

- définir de nouvelles modalités de production et de gestion de l'information en phase avec une exigence environnementale
- améliorer les conditions d'utilisation des informations par l'ensemble des membres de l'association
- un mode d'emploi plus précis quant à l'utilisation des différentes informations et des supports d'information, en particulier pour les primo arrivants dans la fonction de direction ou en qualité de membre
- de nouvelles modalités d'accueil des nouveaux membres au sein de l'association

### *Le questionnement*

À partir des premières réflexions, la question générale est de savoir quelles informations sont susceptibles d'aider les directions dans leur métier et dans l'exercice de leurs responsabilités. Aussi ce chantier peut-il être l'occasion de comprendre les manières dont chacune et chacun mobilise, s'approprie les informations et organise la fonction de veille.

Nous pourrions déjà repérer deux types d'information, qui renvoie à des modalités de communication et de diffusion fort différent :

- le premier type concerne **la sécurisation de l'établissement**, des décisions et des pratiques professionnelles. Ces informations concernent pour l'essentielle *l'organisation, la gestion et l'application de textes*
- le second type est plutôt à **considérer comme une source d'inspiration** permettant aux équipes de disposer de réflexion pour *la traduction, la transposition et la transformation des pratiques*.

Ces deux dimensions sont essentielles dans la stratégie d'information et de communication à mettre en place dans un moment où les équipes de direction sont « écartelées » entre les différentes dimensions dans lesquels ils agissent : la dimension politique et stratégique, la dimension professionnelle, la dimension sociale et interne à l'établissement... Il y a peut-être aujourd'hui une perte ou un sentiment de perte de maîtrise de l'agenda de la structure et une frustration.

Fort de ces constats, il y a l'opportunité d'analyser la stratégie d'information et de communication du comité avec :

- en premier lieu, la nécessité de changer le nom usuel de l'association en passant de l'appellation « comité national de liaison des EPCC » à « Culture EPCC » tout en gardant en sous-titre l'appellation « comité nationale de liaison ». Cette nouvelle identification simplifiera la reconnaissance de notre association dans l'environnement professionnel et institutionnel.
- en second lieu d'examiner les conditions à réunir pour que *Culture EPCC* (si cette nouvelle appellation est retenue) remplissent une fonction d'appui pour la gouvernance et le fonctionnement des établissements membres.

## **Les décisions relatives à la stratégie d'information et de communication**

La phase d'étude a été validée précédemment avec la **décision N°2021-090** dans le cadre de la stratégie liée au 20<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation de la loi sur les EPCC.

---

### **Décision N°2021-095 : L'amélioration des productions actuelles**

---

Les productions actuelles d'information avec les dossiers documentaires, les listes de diffusion foire aux questions et avec l'ensemble des documents à produire seront améliorés en tentant de diminuer le nombre de messages adressés aux membres.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	1
<b>Pour</b>	<b>26</b>

### Décision N°2021-096 : Un statu quo des impressions en format papier

Un statu quo concernant les impressions des Carnets de coopération est décidé dans l'attente des analyses et des préconisations qui seront communiquées par le cabinet spécialisé. Chaque établissement aura toujours la possibilité de réaliser ses impressions en interne.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	2
<b>Pour</b>	<b>25</b>

## La stratégie relative aux statuts de l'association

### L'exposé des motifs

#### *Les éléments les plus importants à prendre en compte*

- ➔ Mesurer la nécessité ou pas de modifier les statuts dans la temporalité et le contexte actuel
- ➔ Donner de la visibilité politique de nos contenus (Le nom de l'association, le Comité national de liaison des EPCC ?)
- ➔ Favoriser l'intégration, la cohérence et la fluidité des membres pour remplir les objectifs assignés par l'association.

#### *Les principaux résultats attendus de ce chantier*

- La pérennité du Comité
- la cohérence du fonctionnement de l'association, notamment dans ce moment de transition entre le *Groupe Ressources* et la mise en place d'un département permanent de recherche-développement
- une plus grande visibilité du Comité et de ses contenus
- une plus grande représentativité territoriale et paritaire.

#### *Le questionnement*

Au stade actuel de nos réflexions, il n'y a peut-être pas d'opportunité à modifier les statuts. En effet, ces statuts permettent de déployer les projets sans nécessairement avoir besoin de les modifier. Cependant, en fonction de l'évolution de la gouvernance et du fonctionnement de l'association, un règlement intérieur pourrait être établi pour préciser les modalités de fonctionnement, de financement et de gouvernance de certains projets qui seront déployés à partir de 2022.

Après 17 ans existence, on peut envisager de changer le nom usuel de l'association sans forcément modifier la raison sociale inscrite dans les statuts. Cette question renvoie plutôt à une identité institutionnelle plutôt qu'à une approche statutaire. Il a été souligné toute l'importance de ne pas perdre la souplesse dans le fonctionnement de l'association qui, depuis des années, est à même de prendre en compte les initiatives portées par les membres.

Sur cette stratégie statutaire, **il n'y a donc aucune proposition de résolution à soumettre en assemblée générale**. Cette question pourra être remise éventuellement à l'ordre du jour dans un

an notamment après la clarification du fonctionnement du département recherche-développement.

Pour répondre aux nouvelles problématiques institutionnelles posées aujourd'hui, il pourrait être intéressant de réfléchir sur **la raison d'être** de l'association comme invite à le faire depuis quelques années la nouvelle loi Pacte, incluant les problématiques de responsabilité sociale et environnementale.

## La stratégie de mobilisation des équipes

### L'exposé des motifs

#### *Les éléments les plus importants à prendre en compte*

- ➔ les deux journées foire aux questions sont des moments de transmission d'expérience entre des équipes ayant de l'expérience et membre de l'association, avec des acteurs institutionnels et professionnels intéressés par les questions.
- ➔ Les entretiens individuels sont essentiels pour orienter les équipes membres dans leur questionnement en les invitant à solliciter leurs collègues ; et pour les collectivités et les professionnels susceptibles d'intégrer le statut d'établissement public de coopération culturelle

#### *Les principaux résultats attendus de ce chantier*

- L'augmentation du nombre d'adhérents de l'association
- Le maintien des adhésions dans l'association par la gestion d'un service d'information de base pour les équipes adhérentes du comité (logique assurancielle)
- l'augmentation des mises en contact entre les équipes

#### *Le questionnement*

C'est un point d'équilibre toujours délicat à atteindre au sein de l'association : les centres d'intérêt sont différents entre des membres qui souhaitent simplement vérifier et valider des informations, des membres qui souhaitent par le réseau être en contact avec des pairs et des membres qui « instrumentalisent » le comité pour l'amélioration de la gouvernance et le fonctionnement leur établissement. L'enjeu est de pouvoir respecter les motivations qui conduisent chacune des équipes à adhérer à l'association. Toutefois, le comité doit tout mettre en œuvre pour améliorer et faciliter la participation, l'implication, voir l'engagement des équipes dans ce collectif.

Après toutes ces années d'expérience, il est certain que le comité doit être la cheville ouvrière d'organisation de rencontres (physiques) régulières permettant à tous les membres de se rencontrer dans une perspective intergénérationnelle et professionnelle tenant compte des parcours très différents des acteurs en présence. Il est impératif de fournir un effort pour retrouver les voies de la conversation et de la rencontre avec l'autre. Cela signifie de disposer de temps pour construire et participer à ces espaces de rencontres.

### Les décisions relatives à la mobilisation des équipes

---

#### Décision N°2021-097 : L'organisation de Journées d'échanges

---

L'organisation de journées d'échanges et d'études au sein des établissements membres est validée dans leur principe : des rencontres entre deux ou plusieurs équipes in situ favorisant les échanges d'expériences. L'exigence serait de rendre compte à l'ensemble des membres, des sujets abordés lors de ces journées

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.



Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	1
<b>Pour</b>	<b>26</b>

### Décision N°2021-098 : L'organisation de Journées thématiques

Le principe d'organiser (et de tester) dès le premier trimestre 2022 une journée thématique en s'appuyant sur une ou plusieurs études de cas est validé. En fonction des sujets, la mobilisation d'une expertise externe pourrait être envisagée en mobilisant le Fonds d'expertise. Dans ce cas une notice du comité sera publiée.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	0
<b>Pour</b>	<b>27</b>

### Décision N°2021-099: La collaboration avec l'Atelier VersoCulture sur les formations

La collaboration avec l'Atelier VersoCulture sera poursuivie pour l'organisation de deux formations EPCC, *Mode d'emploi* par an. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et au regard des évolutions administratives demandées aux organismes de formation avec Qualiopi, c'est un nouvel organisme MS FORMATION qui assurera ces formations.

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	1
<b>Pour</b>	<b>26</b>

## Le calendrier à venir

### Les décisions relatives au calendrier de l'association

#### Décision N°2021-100: Les échéances à venir pour le Comité

Les échéances et le calendrier des instances de l'association jusqu'au mois de juin 2022 sont validées avec notamment :

- une nouvelle assemblée générale le mercredi 9 mars 2022 en visioconférence
- l'organisation de l'université d'été 2022 du mercredi 29 juin au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'hypothèse d'une organisation avec l'EPCC l'autre Canal à Nancy a été posée. La réponse définitive devrait intervenir dans le courant du mois de décembre 2021.
- L'organisation de deux journées foire aux questions en mai et en novembre 2022 (jeudi 19 mai et mardi 22 novembre 2022)
- la proposition de deux sessions de formation EPCC, *Mode d'emploi* (Session 1 : jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022. Session 2 : jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2022)
- des dates seront programmées au cours de l'année notamment en ce qui concerne le dispositif d'accueil et d'accompagnement des nouvelles équipes de direction

La décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :	27
Suffrages exprimés	27
Contre :	0
Abstention	0
<b>Pour</b>	<b>27</b>

## Clôture de l'assemblée générale ordinaire

Après épuisement des points inscrits à l'ordre du jour, le président clôture cette assemblée générale en remerciant les participants de leur contribution et en soulignant qu'avec 27 votes, la moitié des établissements membres ont participé à cette assemblée générale. Dans une période délicate pour beaucoup d'établissements, c'est un signe important sur l'implication des équipes dans l'association.

---

**Prochaine Assemblée Générale**  
**Mercredi 9 mars 2022 de 9h00 à 12h00**  
**Visioconférence**

---